



VILLE DE

Envoyé en préfecture le 29/03/2018

Reçu en préfecture le 29/03/2018

Affiché le

ID : 033-213302334-20180129-3B_29012018-DE

Tél. 03 97 08 07 18

Courriel : secretariat@mairie-laruscade.fr

Site : www.mairie-laruscade.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N°3)B-29012018

L'an deux mille dix-huit le Vingt-neuf janvier,

Par suite d'une convocation en date du 25 Janvier 2018, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie de LARUSCADE à 20H15 sous la présidence de M. J-Paul LABEYRIE, Maire.

Présent(e)s: LABEYRIE Jean-Paul, GELEZ Joëlle, DOMINGUEZ Patrick, BERTON Josiane, DUPUY Pascale, HERVE Bernard, VIGEAN Pascal, BEDIN Isabelle, SALLES Stéphane, DAUTELLE Anne-Marie, LATOUCHE Freddy, PORTEYRON Mireille, CHARRUEY Antoine, PANDELLÉ Orane,

Procurations : BLAIN Philippe à GELEZ Joëlle, HERVÉ Véronique à DOMINGUEZ Patrick, SALLES Maité BEDIN Isabelle

Absents : LARROUY Philippe (Excusé), SERRANO Tatiana.

M. LATOUCHE Freddy est nommé secrétaire de séance conformément à l'art. L 2121 -15 du CGCT, assisté de M. JOUENNE Olivier, Directeur des services. Le quorum étant obtenu, le Conseil municipal peut valablement délibérer en séance publique.

3) AMENAGEMENT TERRITOIRE :

B- Projet d'espace cinéraire : Demande de subvention DETR.

La loi du 19 décembre 2008 relative à la législation funéraire instaure, dans son article 14, l'obligation pour les communes de 2 000 habitants et plus de disposer d'un site cinéraire Pour garantir à la famille et aux proches un lieu de recueillement accessible, elle interdit la conservation des cendres dans une propriété privée.

Le Maire précise que le futur site cinéraire sera composé d'un espace aménagé pour la dispersion des cendres (Jardin du souvenir), doté d'un équipement mentionnant l'identité des défunts. Un columbarium sera mis à disposition avec des espaces concédés (Cavernes) pour la conservation des urnes.

M. le Maire informe le Conseil qu'il sera lancé par la suite, une consultation vers des entreprises spécialisées dans la conception des aménagements cinéraires.

Monsieur le Maire propose le plan de financement suivant :

NATURE DES DEPENSES(1) directement liées au projet	Montant des dépenses HT	RECETTES	Montant	%
Acquisitions foncières éligibles (selon opération) :		Aides publiques (2)		
	0,00	Union européenne		
		Etat (à détailler ci-dessous)		
		- DETR	17 417,68	35,00%
Acquisitions immobilières éligibles (selon opération) :				
	0.00	Conseil régional		
		Conseil départemental		
Travaux		Commune ou groupement de communes (3)		
columbarium terrassement, remblais, coffrage, béton désactivé et bordures	4 665,00			
raccordement assainissement collectif du cimetière	3 211,80			
		Etablissements publics (3)		
		Autres y compris aides privées (3):		

Envoyé en préfecture le 29/03/2018

Reçu en préfecture le 29/03/2018

Affiché le

SLO

ID : 033-213302334-20180129-3B_29012018-DE

Matériels - Equipements (selon opération)				
Columbarium	33 640,00	Sous-total :		
Jardin du souvenir	4 867,00	AUTOFINANCEMENT		
accessoires	3 381,00	- fonds propres	32 347,12	65,00%
		- emprunts		
Autres dépenses (selon opération) :		- crédit-bail		
		- autres (4) :		
		Sous-total :	32 347,12	65,00%
TOTAL (4)	49 764,80	TOTAL (4)	49 764,80	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des élus présents et représentés,

- ✕ **VALIDE le plan de financement du projet d'espace cinéraire** pour le dossier de demande de subvention à l'ETAT (DETR) et à tout autre organisme ou administrations recevables pour ce projet.

Fait et délibéré le 29 Janvier 2018

Le Maire,
Jean Paul LABEYRIE